



## Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités  
et des normes commerciales

### Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation  
des produits secs et séchés

Soixante-dixième session

Genève, 14-16 juin 2023

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Révision de normes :

Arachides décortiquées crues ou grillées

## Proposition de la délégation allemande visant à modifier la norme concernant les arachides décortiquées crues ou grillées

### Document soumis par la délégation allemande

#### I. Proposition 1

Dans la partie IV (Dispositions concernant les tolérances), relever à 20 % pour la catégorie « Extra », à 25 % pour la catégorie I et à 30 % pour la catégorie II les tolérances pour les moitiés fendues et cassées (uniquement pour les graines crues entières).

La rubrique a) figurant dans le tableau se lirait comme suit :

Défauts admis	Tolérances admises en pourcentage de produits défectueux, calculé sur la base de leur nombre ou de leur poids		
	Catégorie « Extra »	Catégorie I	Catégorie II
a) Tolérances admises pour les produits ne présentant pas les caractéristiques minimales	10	15	20
Dont pas plus de :			
Produits moisiss, rances ou atteints par des ravageurs, atteints de pourriture ou altérés	2	3	3,5
Dont produits moisiss	0,5	1	1
Ravageurs vivants	0	0	0



Défauts admis	Tolérances admises en pourcentage de produits défectueux, calculé sur la base de leur nombre ou de leur poids		
	Catégorie « Extra »	Catégorie I	Catégorie II
Graines présentant des dommages superficiels (uniquement pour les graines entières)	2	3	3,5
Moitiés fendues et cassées (uniquement pour les graines crues entières)	<del>5</del> <u>20</u>	<del>5</del> <u>25</u>	<del>15</del> <u>30</u>
...			

## II. Justification de la proposition 1

Les tolérances pour les moitiés fendues et cassées se sont avérées trop strictes et non viables économiquement. Les professionnels allemands du secteur signalent qu'en moyenne 25 % à 30 % des graines d'arachides blanchies sont fendues et cassées. Les tolérances devraient donc être augmentées pour les moitiés fendues et cassées, ce qui permettrait également d'éviter les pertes et gaspillages alimentaires.

Éviter les pertes et gaspillages alimentaires est l'un des principaux objectifs du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles et la nécessité de réviser la norme est urgente et bien établie.

## III. Proposition 2

Dans la partie IV (Dispositions concernant les tolérances) : 1) porter à 1 % les tolérances pour les matières étrangères dans les catégories I et II ; 2) supprimer les téguments de la liste des matières étrangères pour les graines d'arachide blanchies.

La rubrique c) figurant dans le tableau se lirait comme suit :

Défauts admis	Tolérances admises en pourcentage de produits défectueux, calculé sur la base de leur nombre ou de leur poids		
	Catégorie « Extra »	Catégorie I	Catégorie II
c) Tolérances pour d'autres défauts			
Matières étrangères : coques vides, fragments de coque, <del>téguments*</del> , feuilles, poussières (sur la base de leur poids)	0,15	<del>10</del> <u>20</u>	<del>10</del> <u>20</u>
Graines d'arachide appartenant à d'autres variétés ou types commerciaux que ceux indiqués – en fonction des caractéristiques du produit	1	1	1

\* ~~Pour les graines d'arachide blanchies seulement.~~

## IV. Justification de la proposition 2

1) Les tolérances relatives aux matières étrangères se sont révélées trop strictes et peu réalistes et devraient donc être augmentées.

2) Les graines d'arachides blanchies sont en général emballées dans de grands sacs de 1 250 kg, ce qui ne permet pas de déterminer correctement la quantité de téguments.